

Compte-rendu de réunion COMITE ÉOLIEN DE CINTEGABELLE

Date : mercredi 31 mai 2017– 18H/20H

Lieu : Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège à Auterive – salle du Conseil
Communautaire

Participants présents : liste en PJ

Excusés : liste en PJ

Ordre du jour :

- Adoption du relevé de séance du 13 décembre 2016
- Restitution des travaux du groupe Communication
- Présentation de Hers Ariège Environnement
- Présentation du PETR Sud-Toulousain
- Point d'actualité
- Ordre du jour de la prochaine réunion

Documents distribués en séance :

Documents joints au compte-rendu :

- liste des membres du Comité Éolien
- diaporama présenté en séance
- synthèse du groupe de travail
communication

Points évoqués

Introduction par Christophe XERRI, SPL ARPE Occitanie, pour annoncer l'ordre du jour de cette séance :

- Adoption du relevé de séance du 13 décembre 2016,
- Compte rendu des travaux réalisés par le groupe de travail communication,
- Présentation de Hers Ariège Environnement,
- Présentation du PETR Sud-Toulousain,
- Point d'actualité.

1 – Adoption du relevé de séance du 13 décembre 2016

Adoption du relevé de séance du 13 décembre 2016 : Christophe XERRI propose d'échanger sur des propositions de modifications éventuelles.

M. HEBERT revient sur les questions préalables relatives à la réunion précédente.

Christophe XERRI propose à l'assemblée d'adopter la modification de M. LAGARDE : « chacun doit pouvoir se faire une opinion en toute liberté et *in fine*, il appartient au citoyen de déterminer par le moyen d'une consultation républicaine (référendum) si le projet doit aboutir ». La proposition initiale, qui figure dans le compte-rendu à la troisième page, était « chacun doit pouvoir se faire une opinion en toute liberté et *in fine*, il appartient au citoyen de déterminer si le projet doit aboutir ».

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté.

M. HEBERT interpelle l'assemblée suite à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et s'interroge sur la modification du PLU concernant les installations des éoliennes prévues sur le territoire de Cintegabelle
Clarification de ce point.

M BESNARD précise que le PLU ne nécessite pas de modification selon l'analyse du bureau d'étude qui réalise l'étude d'impact.

M. le Maire, Jean-Louis REMY, ajoute au vu des derniers retours liés à l'évolution des documents d'urbanismes, que l'écriture du PLU se suffit à elle-même (la nouvelle responsable à la DDT de Carbone, se tient disponible pour apporter des précisions).

Christophe XERRI signale qu'il serait nécessaire de récupérer l'information avant le prochain Comité Éolien pour l'inscrire dans le compte-rendu.

2 - Restitution des travaux du groupe communication

M. DAGUERRE lit la synthèse du groupe de travail communication (voir document joint).

M. XERRI interroge l'assemblée sur la rédaction de la convention proposée par le GT communication. Cette convention aurait vocation (cf. document joint) à engager les diffuseurs de l'information (communes, associations, ENGIE Green) « à diffuser tout le contenu contradictoire présenté au Comité et sans le modifier ».

M. DAGUERRE suggère que le site internet du Comité Éolien communique sur toutes les informations présentées. L'objectif étant que les concitoyens obtiennent des renseignements factuels sur le plan environnemental.

M. XERRI indique qu'actuellement, le Comité Éolien ne dispose pas de site internet mais il est possible de relayer l'information auprès des mairies.

M. le Maire précise que des lettres d'information à destination du public pourraient être distribuées dans les boîtes aux lettres.

Le Comité Éolien valide le texte de synthèse du GT à l'unanimité.

M. XERRI propose à l'assemblée que le groupe communication se charge de préparer un modèle de convention qui pourrait être utilisé par les différents utilisateurs de données produites.

Le comité éolien n'ayant pas d'existences juridiques il est nécessaire d'écrire, au travers de cette convention des règles qui permettent d'exclure l'association des collectivités qui se seraient mises en défaut.

L'ARPE peut proposer un modèle, c'est néanmoins au groupe de la rédiger.

M. BESNARD adhère à la proposition de l'ARPE pour la rédaction d'un modèle enrichi par le Comité Éolien.

M. XERRI souligne que le terme d'« engagement » conviendrait mieux à « convention ».

M le Maire rappelle que toutes les données, tous les éléments présentés doivent être accessibles par les administrés.

M. XERRI conclut que le Comité Éolien accepte la diffusion de ses travaux par des membres et propose une charte d'engagement quant à l'utilisation des données. Cette charte sera proposée en amont, au groupe de communication.

Cette charte sera votée en séance plénière.

L'ARPE rédige un texte d'engagement à adresser aux membres du groupe de communication dont la diversité et la composition sont garante de l'indépendance des propos et des réflexions.

3- Compte-rendu des travaux

- Présentation de M. HEBERT, Hers Ariège Environnement.

Échanges avec la salle :

M. LAGARDE souligne que le coût des éoliennes est important et que l'esthétisme de ces machines ne valorise pas le paysage.

M. BLANC s'interroge sur la faible présence d'énergies renouvelables en Ariège et sur la possibilité d'implantation de parcs sur des friches industrielles ou des carrières en fin d'exploitation.

M. RAYNAUD explicite que la biodiversité est bien présente y compris dans les friches industrielles.

M. HEBERT propose de réaliser une étude sur le territoire de Cintegabelle dans l'objectif de déterminer quelle est la meilleure stratégie.

M. LAGARDE suggère une consultation citoyenne.

M. BESNARD réagit sur de nombreux points de la présentation de M. HEBERT.

M. REMY indique que l'agence immobilière de Cintegabelle citée par M. HEBERT faisait partie de la liste d'opposition à la Mairie. Il ajoute que le projet éolien apporterait des ressources qui permettraient de financer le groupe scolaire.

- Présentation de Mr MARTY, PETR Sud Toulousain, (document joint au compte rendu).

Échanges avec la salle :

M. BLANC précise que l'objectif est de réduire les consommations et de développer plus les énergies renouvelables.

L'assemblée échange sur les questions relatives à la production de chaleur par le bois ainsi que la production d'agro-carburant (entreprise d'ASF).

M. BLANC rappelle que les solutions sont le photovoltaïque ou l'éolien sachant que les ressources hydrauliques sont « toutes utilisées ».

4- Point d'actualité

M. LAGARDE souhaite qu'Engie Green fasse un point d'avancée de son projet (étude d'impact, actualisation du planning).

M. BESNARD ajoute que l'enregistrement des données par le mat de mesures est en cours.

M. BLANC propose un point d'actualité sur la prochaine « foire bio » dans le secteur le 25 juin 2017. Il y aura également d'autres journées citoyennes.

Ordre du jour de la prochaine réunion

M. XERRI propose ;

- 1) L'adoption du relevé de séance de ce jour,
- 2) La validation de l'engagement pour la diffusion des travaux du Comité Eolien,

M. HEBERT indique que l'intervention de M. CAMBUS est annulée pour raison de santé.

M. LAGARDE souhaite faire deux propositions dans le point d'actualité :

- 1) frein sur la liberté du débat.

- 2) Le Comité fonctionne depuis un an. Il serait souhaitable de faire une restitution des travaux à la commune de Cintegabelle dans l'objectif d'éviter un hors sujet avec la demande initiale et ainsi introduire de nouvelles données sur les éléments nouveaux.

M. XERRI souligne que les travaux du Comité Éolien seront bien diffusés par tous les membres, chaque commune doit statuer entre les conseillers municipaux et le maire.

M. DAGUERRE propose la signature de l'engagement lors de la prochaine réunion sous réserve que le texte soit adopté par les membres du Comité éolien.

M. XERRI rappelle l'engagement de conduire 4 comités éolien par an, les propositions d'interventions sont les bienvenues.

Fin de séance du comité à 20H.